

**Délibération n° 2021-75 du 16 décembre 2021
relative à la désignation d'un médecin expert pour les
autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)**

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment son article D. 232-76,

Vu la délibération n° 2021-29 du 17 juin 2021 relative aux autorisations d'usage à des fins thérapeutiques,

Sur proposition du secrétaire général,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Après la treizième ligne du tableau de l'annexe n° 3 à la délibération n° 2021-29 du 17 juin 2021 relative aux autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, il est inséré une ligne ainsi rédigée :

Monsieur	Nassim	HAMMOUDI	Gastroentérologie
----------	--------	----------	-------------------

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 16 décembre 2021.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

signé